

VILLE DE SANCOINS



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil dix huit le quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Pierre **GUIBLIN**, Louis **DUMAREST**, Isabelle **DESSEIGNE**, Martine **GODILLON**, Martine **DRAGAN**, Paul **BERNARD**, Laurent **ROUGELIN**, Claude **GEFFARD**, Renée **ZINESI**, Michel **ROUSSELET**, Nicolas **BARDON**, Carole **BENARD**, Gérard **JAMET**, Sylvie **BINARD**, Yves **DAGOURET**, Ginetto **ANZIL**, Audrey **GRIOT**, Philippe **MONNET**.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS : Madame Sodia **PHILIPPEAU** a donné pouvoir à Madame Martine **GODILLON** et Madame Christiane **PARIAS** a donné pouvoir à Monsieur Philippe **MONNET**.

ABSENTS: Mesdames Corinne **GUILLOT**, Martine **VILLATTE** et Monsieur Guillaume **COURROUX**.

Secrétaire de séance : Madame Martine **GODILLON**.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

PRESENTS A LA SEANCE : 18

DATE DE LA CONVOCATION : 07 FEVRIER 2018

DATED'AFFICHAGE : 07 FEVRIER 2018

1) Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 14 décembre 2017

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

2) Décisions du Maire

Décision du Maire n°01/2018 du 19 janvier 2018 portant sur le renouvellement du bail avec la Trésorerie pour la période du 9 octobre 2017 au 8 octobre 2026 pour un loyer annuel de 11 795 €.

Décision du Maire n°02/2018 du 19 janvier 2018 portant sur le contrat d'abonnement annuel relatif à la réalisation de prestations de conseils juridiques avec la SELARL DMMJB AVOCATS – 25 boulevard – 63 000 CLERMONT-FERRAND pour un montant de 2 000 € HT.

3) Organisation des rythmes scolaires rentrée de septembre 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis septembre 2013, la commune a décidé d'instaurer la semaine scolaire à 4,5 jours telle que cela est prévu par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

Cette nouvelle organisation s'inscrivait dans le cadre de la mise en place des nouvelles activités périscolaires qui sont fixées actuellement le mardi et le jeudi de 15h25 à 16h55 à l'école élémentaire et de 15h35 à 17h05 à l'école maternelle. En outre, la mise en place de cette réforme a nécessité d'une part le recrutement de personnel via les emplois d'avenir et d'autre part le recrutement d'un coordonnateur des activités périscolaires.

Depuis, fin juin, un nouveau décret prévoit, à titre dérogatoire, le retour de la semaine à 4 jours.

En effet, le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques dispose que « le directeur académique des services de l'éducation nationale sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, peut autoriser les adaptations à l'organisation scolaire. »

Considérant que les conseils d'école maternelle et élémentaire réunis le lundi 22 janvier ont majoritairement délibéré en faveur de la dérogation c'est-à-dire le retour de la semaine à 4 jours,

Vu l'avis des commissions conjointes Famille Enfance Jeunesse et Modernisation des Equipements du 3 janvier 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la MAJORITE des présents (POUR : 18 dont 2 pouvoirs, CONTRE: 0 , ABSTENTION : 2) a émis un avis favorable au retour de la semaine scolaire à 4 jours à compter de la rentrée 2018/2019 à titre dérogatoire.

4) Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du contrat de solidarité territoriale pour l'achat de matériels

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale – Pays de Loire Val d'Aubois, une demande de subvention peut être sollicitée pour l'achat de matériels pour la gestion des surfaces enherbées et la taille douce.

En effet, avec la mise en place du plan zéro pesticide, les services techniques déploient de nouvelles techniques de traitement des espaces publics qui nécessitent des équipements particuliers à savoir :

- un tracteur tondeur pour un montant de 11 990.00€ HT.
 - un sécateur électrique pour un montant de 1 336.63€ HT.
 - un taille haie électrique pour un montant de 1 145.38€ HT.
- Le coût global de ces équipements s'élève à 14 472.01€ HT.

La subvention de la Région s'élevant à 40% du coût global, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la somme de 5 700€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE des présents :

-approuve le projet d'achat d'un tracteur tondeur, d'un sécateur électrique et d'un taille haie électrique

-dit que les dépenses afférentes seront inscrites au BP ville 2018 – section investissement OPE 15 – matériels des services techniques

-sollicite une subvention auprès du Conseil Régional pour un montant de 5 700€ soit environ 40% de la dépense éligible

-autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à l'affaire

5) Cession du Haras de Buy – Route de Saint Amand – parcelles section F n°32 à 44 et Fn°239

Monsieur le Maire rappelle la signature d'un bail entre la commune et l'association ATTELAGES CHARPY DU VAL D'AUBOIS depuis le 1^{er} juillet 2009. Le montant du loyer actuel est de 9 310.66 € payable trimestriellement à terme échu.

Cette location concerne un ensemble immobilier terrain et bâtiments qui se situe au Domaine de Buy – Route de St Amand à Sancoins - parcelles section F n°32 à 44 et F n°239 pour une superficie totale de 12 ha 29 a 16 ca.

Ce bail prend fin au 30 juin 2018.

Par délibération n°90/2017, le Conseil Municipal a approuvé le principe de vente du Domaine de Buy et a sollicité l'avis des Domaines obligatoire en matière de cession.

L'avis des Domaines rendu le 4 janvier dernier détermine la valeur vénale du bien à 162 000 € avec affectation éventuelle d'une marge d'appréciation de moins 10% de cette même valeur.

En ce qui concerne la vente proprement dite du Haras, la commune a reçu trois estimations d'agence immobilière et deux offres d'achat.

Tout d'abord, la commune a reçu trois estimations du bien à savoir :

-BERRY SUD immobilier – SANCOINS - qui a estimé le bien dans la fourchette de prix comprise entre 160 000 € et 165 000 € net vendeur. L'agence constate que la maison est en état correct mais avec beaucoup de travaux à réaliser (dont la toiture et la remise aux normes électriques ainsi que celle du chauffage)

-TRANSAXIA France – SANCOINS - qui a estimé le bien dans la fourchette de prix comprise entre 190 000 € et 200 000 € net vendeur sans autres remarques sur le bien.

-CENTURY 21 – SAINT PIERRE LE MOUTIER – qui a estimé le bien à environ 145 000 € honoraires inclus de 8% (soit environ 135 000 € net vendeur) compte tenu de son emplacement, des travaux, des différents diagnostics et du marché local.

Ensuite, la commune a réceptionné deux offres d'achat :

- une de la part de Véronique GAILLIARD, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de l'association Les Attelages de l'Aubois pur un montant de 155 000€.

- la commune a reçu une seconde offre de la part de Monsieur Pierre TIERCE pour un montant de 180 000 € net vendeur.

Ces deux propositions ont été étudiées par la commission Finances et Entretien du patrimoine du 5 février 2018.

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Entretien du patrimoine du 5 février 2018 proposant de retenir l'offre la plus élevée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la MAJORITE (POUR : 19 dont 2 pouvoirs, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1) :

- approuve la cession des parcelles section F n°32 à 44 et F n°239 pour une superficie totale de 12 ha 29 a 16 ca ; comprenant un ensemble immobilier terrain et bâtiments qui se situe au Domaine de Buy – Route de St Amand à Sancoins au bénéfice de Monsieur TIERCE pour un montant de 180 000€ net vendeur

- dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,

- autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir et les actes subséquents,

- dit que le produit de la vente sera inscrit au budget ville 2018 – chapitre 024.

6) Compte rendu des commissions par les rapporteurs

- Commissions conjointes enfance famille jeunesse et modernisation des équipements – urbanisme et vie associative du mercredi 3 janvier 2018
- Commission entretien du patrimoine cadre de vie environnement du mardi 9 janvier 2018
- Commission finances du mardi 16 janvier 2018
- Commission entretien du patrimoine cadre de vie environnement du mercredi 24 janvier 2018
- Commissions conjointes finances et entretien du patrimoine du 5 février 2018

Remerciements :

-Etablissement Français du Sang (EFS)

L'Etablissement français du sang remercie la municipalité pour la mise à disposition du Centre Oscar Méténier le 5 janvier dernier qui a permis d'accueillir 87 donateurs.

Prochaine collecte prévue le vendredi 2 mars 2018 de 14h à 19h au Centre Oscar Méténier.

-Etoile Sportive de Sancoins

L'Association « remercie la municipalité pour tous les travaux effectués à savoir, la réfection de la pelouse, la peinture des tribunes et des mains courantes ainsi que la mise en place des buts d'extension de l'éclairage sur le terrain annexe. »

L'Association « remercie également les services techniques pour la réalisation des travaux et pour leurs disponibilités. »

Enfin « l'étoile sportive de SANCOINS a bien conscience des efforts réalisés par la municipalité et à ce titre ne sollicite pas de subvention pour la saison 2018/2019. »

7) Questions diverses

-Courrier de Monsieur NOEL

Dans le cadre du Tour de la Communauté de Communes des Trois Provinces qui se déroulera le dimanche 11 mars 2018, Monsieur Michel NOEL, Président de l'Amicale Cycliste de Sancoins, recherche des signaleurs et demande la fourniture d'une liste de signaleurs sur la commune de Sancoins.

<i>8) Approbation du plan de financement prévisionnel d'extension de l'éclairage public aux abords du futur Centre Artistique Jean BAFFIER - hors plan REVE</i>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.

Considérant que le SDE 18 a présenté un plan de financement prévisionnel (ci-joint) le mardi 13 février 2018 relatif à l'éclairage public aux abords du futur Centre Artistique Jean BAFFIER pour un montant de 12 429.33€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des présents:

-approuve le montage financier comme ci-joint,

-autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18

-précise que les crédits afférents soit 12 429.33 € HT seront inscrits au budget 2018 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 18h45.

**A Sancoins, le 16 février 2018,
Le Maire, Pierre GUIBLIN,**